

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 – pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 – pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER (sauf délibération n°2016-06-19), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 – pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n°2016-06-13), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-06-23 à 26), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHÉ a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Compétence « création ou aménagement de voirie et parcs de stationnement » d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Définition du périmètre.

Modification du schéma directeur des circulations douces.

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code du domaine de l'Etat ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code du patrimoine ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu la délibération n°2011-06-03 du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc et l'adoption du plan vélo ;
Vu la délibération n°2013-12-21 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 modifiant le schéma directeur cyclable des circulations douces ;
Vu l'avis favorable du Bureau du 2 juin 2016.

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1^{er} janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son schéma directeur de circulations douces, qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles, à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-est/nord-ouest de 22 kilomètres, de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désigné comme « la dorsale », qui sera la colonne vertébrale du schéma directeur des circulations douces et réalisée en priorité.

Une étude globale et opérationnelle, préalable à la réalisation du plan vélo voté en 2011, a été menée. Elle a porté sur un diagnostic, une analyse paysagère et une proposition d'un schéma global d'aménagement. Elle a aussi permis d'établir une programmation pluriannuelle des futurs aménagements.

Ses conclusions ont permis de faire une modification en 2013, qui a consisté principalement en une mise à jour du schéma directeur, en adaptant les cheminements pour tenir compte des réflexions, de le compléter sur la plaine de Versailles, sur les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin qui ont rejoint Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2011, et de prendre en compte le projet de création d'une piste cyclable située le long du RD7, entre le chemin des Princes sur la commune de Bailly et l'allée royale sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

Depuis, un certain nombre de nouveaux projets ayant été réalisés et d'autres étant apparus, il convient de mettre à jour le schéma directeur pour tenir compte de ces derniers. Il s'agit des aménagements cyclables suivants :

- création d'une liaison cyclable entre Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- liaison cyclable permettant de relier des aménagements cyclables existants le long de la RD7 à Bailly entre le rond-point de la cueillette et les bandes cyclables au nord en limite d'agglomération vers Marly ;
- projet d'une piste cyclable située rue de la Porte de Buc sur la commune de Versailles ;
- projet de liaisons douces, rue de la Sablière en limite des communes de Versailles et Viroflay.

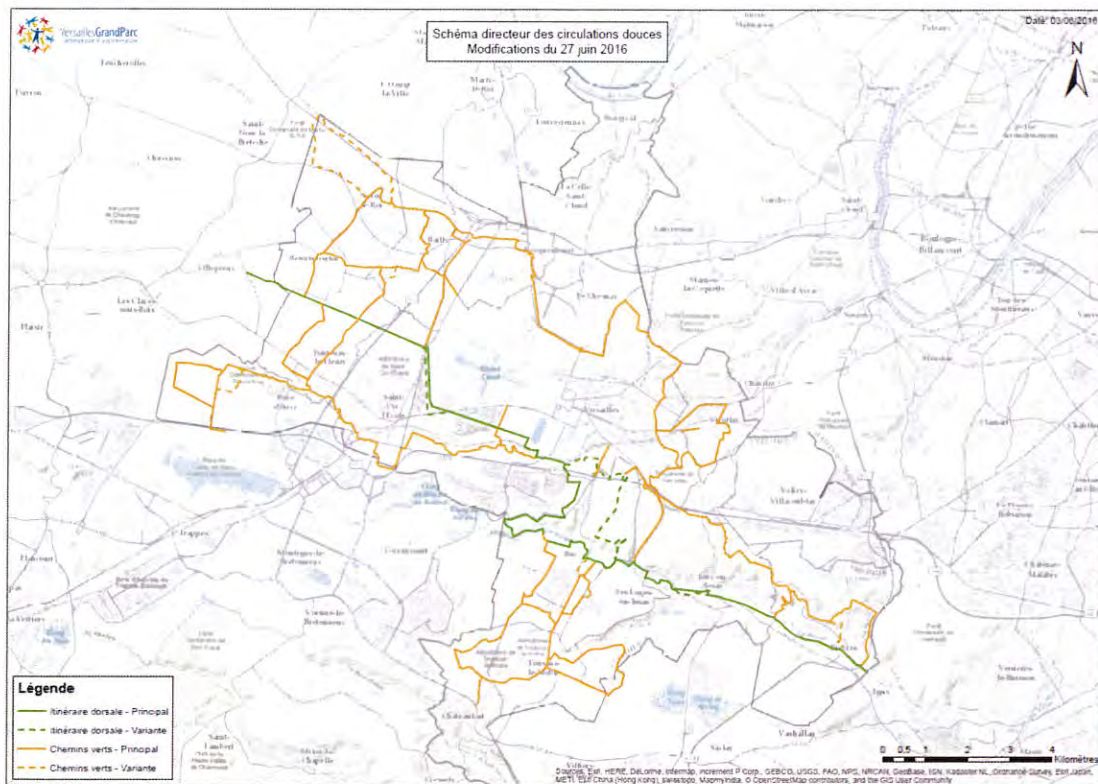
Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le schéma directeur des circulations douces pour chacun de ces projets.

Le nouveau schéma directeur est illustré sur la carte annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

d'approuver la modification du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc annexé à la présente délibération.

Carte illustrant le schéma directeur des circulations douces modifié au 27 juin 2016



M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Simeoni)

Pour le Président,
Par délégué,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_13

Résumé de l'acte : Compétence « création ou aménagement de voirie et parcs de stationnement » d'i...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.3. Voirie

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_13-DE

Pièces jointes :

2016-06-13 - Schéma directeur circulations douces.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:24	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:41	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:26	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:44	Accusé de réception reçu	

